CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ TOGUNA MINING CORPORATION SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE CALCAIRE ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 5
(SECTEUR DE GAWA, COMMUNE RURALE DE SANDARE, CERCLE DE NIORO DU SAHEL, RÉGION DE KAYES)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau,** Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

La société, ci-après dénommée « **TOGUNA MINING CORPORATION SARL** », représentée par Monsieur **Seydou NANTOUME,** le gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la société **TOGUNA MINING CORPORATION SARL.**

L'**État** et la société **TOGUNA MINING CORPORATION SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la société **TOGUNA MINING CORPORATION SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Gawa,** Cercle de **Nioro,** Région de **Kayes,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE la société **TOGUNA MINING CORPORATION SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la société **TOGUNA MINING CORPORATION SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 49 : LANGUE DU CONTRAT ET SYSTÈME DE MESURE

49.1 La présente Convention est rédigée en langue française. Tous rapports ou autres documents établis ou à établir en application de la présente Convention doivent être rédigés en langue française.

49.2 La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.

49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 02 JUIL. 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ TOGUNA MINING CORPORATION SARL

LE GÉRANT

Seydou NANTOUME
Chevalier de l'Ordre National

Annexe I :

Coordonnées du périmètre

Secteur de Gawa

Point A : Intersection du parallèle **14°45'59''N** et du méridien **10°30'34'' W**
Du point A au point B suivant le parallèle **14°45'59''N**

Point B : Intersection du parallèle **14°45'59''N** et du méridien **10°25'32'' W**
Du point B au point C suivant le méridien **10°25'32'' W**

Point C : Intersection du parallèle **14°39'55''N** et du méridien **10°25'32'' W**
Du point C au point D suivant le parallèle **14°39'55''N**

Point D : Intersection du parallèle **14°39'55''N** et du méridien **10°30'34'' W**
Du point D au point A suivant le méridien **10°30'34'' W**

Superficie : 100 Km²

TRACE DU PERIMETRE SUR L'EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE SANDARE A L'ECHELLE 1/200 000
Secteur de Gawa

Source: IGM, Edition 2016

Annexe II :

Programme et coûts prévisionnel des travaux sur le périmètre de Gawa

A. Programme prévisionnel des travaux à exécuter

Première année:

- Compilation des données antérieures du périmètre ;
- Élaboration et mise en œuvre de la notice d'impact environnemental et social ;
- Cartographie géologique détaillée des affleurements à l'échelle 1/10 000 ;
- Travaux de tranchées pour 550 mètres linéaires avec 550 échantillons à prélever ;
- Travaux de Puits pour 550 mètres linéaires avec 550 échantillons à prélever ;
- Sondage RAB (Reverse Aire Bore) de 2000 mètres linéaires avec 2000 échantillons à prélever ;
- Analyse chimique des 3100 échantillons prélevés pour le calcaire.

Deuxième année:

- Sondage RC (Reverse circulation) de 3.000 mètres linéaires avec 3.000 échantillons à prélever ;
- Analyse chimique des 3.000 échantillons prélevés pour le calcaire.

Troisième année:

- Sondage carottant (2.000 mètres linéaires) avec 2.000 échantillons à prélever ;
- Analyse chimique des 2.000 échantillons prélevés pour le calcaire ;
- Essai cuisson ;
- Estimation des ressources ;
- Etude de faisabilité.

B. Coûts prévisionnel des travaux :

Première année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	15.000.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	40.000.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (2.500 litres)	2.500.000 F CFA
Elaboration et mise en œuvre de la notice d'impact environnemental et social	3.000.000 F CFA
Compilation des données antérieures du périmètre	1.000.000 F CFA
Cartographie géologique détaillée des affleurements au 1/10 000	6.000.000 F CFA
Travaux de tranchées pour 550 mètres linéaires avec 550 échantillons à prélever	3.000.000 F CFA
Travaux de puits pour 550 mètres linéaires avec 550 échantillons à prélever	3.000.000 F CFA
Sondage RAB (Reverse Aire Bore) de 2.000 mètres linéaires avec 2.000 échantillons à prélever	40.000.000 F CFA
Frais d'analyse chimique des 3.100 échantillons prélevés pour le calcaire	18.600.000 F CFA
Total première année	**132.100.000 F CFA**

Deuxième année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	16.000.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	40.000.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (8.000 litres)	8.000.000 F CFA
Sondage RC (Reverse circulation) de 3.000 mètres linéaires avec 3.000 échantillons à prélever	75.000.000 F CFA
Frais d'analyse chimique des 3.000 échantillons prélevés pour le calcaire	18.000.000 F CFA
Total deuxième année	**157.000.000 F CFA**

Troisième année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	17.000.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	40.000.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (6.000 litres)	6.000.000 F CFA
Sondage carottant (2.000 mètres linéaires) avec 2000 échantillons à prélever	35.000.000 F CFA
Frais d'analyse chimique des 2.000 échantillons prélevés pour le calcaire	12.000.000 F CFA
Evaluation des ressources	5.000.000 F CFA
Essai de cuisson	5.000.000 F CFA
Etude de faisabilité	10.000.000 F CFA
Total troisième année	**130.000.000 F CFA**

Coût total = Total première année + Total deuxième année + Total troisième année	**419.100 .000 FCFA**